

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

-----  
Parlement Communautaire

-----  
Secrétariat Général

-----  
*Direction des Séances, de la Législation,  
de la Documentation et des Archives*



**DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE – ANNEE 2024**

*(Malabo, du 14 octobre au 12 novembre 2024)*

**Compte rendu des travaux**

La seconde session ordinaire de l'année 2024 du Parlement de la CEMAC s'est tenue du 14 octobre au 12 novembre 2024 à Malabo en République de Guinée Equatoriale, conformément aux dispositions de la Convention qui le régit ainsi que celles de son Règlement intérieur.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par le discours de l'Honorable Evariste NGAMANA, Président du Parlement Communautaire.

Dans son allocution, le Président Evariste NGAMANA a présenté ses remerciements au pays hôte pour l'attention particulière réservée à la représentation des peuples de la CEMAC par les autorités établies sous la très haute clairvoyance de Son Excellence, OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef d'Etat et du Gouvernement de la Guinée Equatoriale.

Ses remerciements sont allés également au Président de la Commission de la CEMAC, Son Excellence Baltazar ENGONGA EDJO'O pour sa légendaire collaboration et les dispositions prises en vue de favoriser la tenue de la session.

Le Président Evariste NGAMANA s'est dit ensuite honoré et profondément touché par la présence remarquée de leurs Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques et postes consulaires ainsi que celle des Représentants des Organisations internationales qui ont rehaussé l'éclat de cette cérémonie solennelle d'ouverture.

Le Président Evariste NGAMANA a ensuite salué la présence de l'Honorable MAN Jacqueline Christiane, épouse SIMBE, Députée camerounaise qui, en rejoignant l'hémicycle de la Communauté, complète la composition de la représentation communautaire avant de transmettre les chaleureuses salutations et les encouragements de Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

Poursuivant son propos, le Président du Parlement de la CEMAC a indiqué que l'ordre du jour de ladite session, appelée dans le jargon parlementaire « session budgétaire », porte sur l'examen et l'adoption à titre principal du budget de la Communauté pour l'exercice suivant et sur la présentation du Rapport Général sur le fonctionnement et l'évolution de la Communauté.

Quant au projet de budget de la Communauté pour l'exercice 2025, indispensable pour le fonctionnement harmonieux de notre Communauté, il a présenté, de manière substantielle, le contexte macro-économique et les perspectives dans lesquels il est élaboré, notamment la croissance mondiale, les conflits successifs, l'inflation et le durcissement monétaire qui donnent des signes de stabilisation, mais restent toutefois en deçà des niveaux d'avant 2020.

Aussi, a-t-il relevé que dans la zone CEMAC en particulier, les perspectives économiques restent sujettes néanmoins à des risques des chocs de prix de matières

premières, de coûts d'emprunts plus élevés, des perturbations de commerce mondial, des catastrophes climatiques, de l'insécurité et des conflits dans certains pays de la sous-région.

Sur le plan politique, le Président du Parlement s'est réjoui du succès de l'organisation des élections tchadiennes qui ont mis un terme à la transition et qui ont permis, conformément à la volonté du peuple de ce pays de la Communauté, de revenir à la légalité constitutionnelle. Le Président en a profité pour remercier et rendre un hommage mérité aux frères tchadiens qui, à l'occasion de l'investiture à la magistrature suprême de Son Excellence Mahamat Idriss DEBY ITNO à laquelle il a été invité à assister, lui ont réservé un accueil très chaleureux.

De même, il s'est félicité de la réussite du dialogue national inclusif qui a permis au Gabon de jeter les bases d'une nouvelle république assise sur les aspirations profondes, légitimes et souveraines du peuple de cet autre pays de la Communauté qu'il a eu l'opportunité de visiter en avril 2024 dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Il a ainsi échangé avec le Président de l'Assemblée nationale de transition sur le fonctionnement du Parlement de la CEMAC et sur la conduite de la transition et du dialogue ayant conduit à la réintégration du Gabon dans la CEEAC. En marge, il a eu l'opportunité de rencontrer d'autres éminentes personnalités à savoir le Président de la Cour constitutionnelle, le Premier Ministre Chef du Gouvernement, le Vice-Président de la République et la Présidente du Sénat.

Dans le même registre, il a mentionné sa participation à la 49ème session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie qui s'est tenue du 05 au 09 juillet 2024 sur le thème « la place de l'intelligence artificielle dans le travail parlementaire ». Il y a obtenu, en marge de cette session, des accords au travers des appuis en termes de renforcement des capacités des Députés et du personnel de l'Institution qui seront financés par cette organisation.

Au plan sanitaire, il a relevé la montée en puissance de l'épidémie de MPOX. Remerciant par la même occasion l'OMS pour les dons de vaccins offerts à nos pays, il a invité nos gouvernements respectifs à poursuivre les mesures prises afin de barrer la route à cette menace.

Au plan sportif, le Président Evariste NGAMANA a salué la participation des athlètes de la Communauté aux derniers jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Terminant son allocution, le Président Evariste NGAMANA a renouvelé à ses collègues l'exhortation à poursuivre les plaidoyers dans les Etats-membres de la Communauté pour la mobilisation et le reversement de la TCI (Taxe Communautaire d'Intégration), indispensable au fonctionnement de l'Institution.

Les travaux de la seconde session ordinaire se sont poursuivis avec la présentation en séance plénière, le 28 octobre, du projet de budget de la Communauté exercice 2025.

Arrêté en équilibre, en ressources et en emplois de 83 891 074 871 francs CFA contre 90 584 287 669 francs CFA, le projet de budget de la Communauté pour l'exercice

2025, présenté aux représentants de la Communauté par le Vice-Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur Charles ASSAMBA ONGONDO, connaît une nette baisse de 7 603 212 798 francs CFA par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution résulte principalement du strict respect du recadrage budgétaire visant la maîtrise des coûts et la limitation à leur niveau de l'exercice précédent des prévisions des dépenses et d'une prévision réaliste du recouvrement de la TCI en dépit de la généralisation en 2025 du déploiement dans les autres Etats, à la suite du Gabon, des outils et instruments de mobilisation de ladite taxe.

La présentation du projet de budget de la Communauté pour l'exercice 2025 a fait place aux travaux en Commission qui ont vu, du 22 au 24 octobre 2024 l'examen par la Commission des Affaires Institutionnelles, de la Justice, des Droits de l'Homme et des Politiques Sectorielles Communes (Commission n°1) du projet d'Acte additionnel sur la vie du Député au Parlement Communautaire et du 29 octobre au 04 novembre 2024, le passage devant la Commission des Politiques Economiques, Monétaires, Financières, Commerciales et Douanières (Commission n°2) de l'ensemble des Institutions, Organes, Institutions spécialisées et agences d'exécution de la Communauté aux fins de soutenir leurs budgets respectifs.

S'agissant du projet de budget, la principale source de financement de la Communauté, la TCI, est estimée à 51 917 300 000 francs CFA, en dessous de son potentiel de 75 400 000 000 de francs CFA. Elle représente 62,57 % du budget de la Communauté. Les ressources propres, générées par les activités de certaines Institutions sont estimées à 7 506 398 000 francs CFA, tandis que les ressources extraordinaires, estimées à 23 557 376 871 francs CFA contre 31 900 742 669 francs CFA en 2024 à cause d'une forte régression des financements extérieurs sont quant à elles estimées à 15 113 117 015 francs CFA contre 24 166 384 484 francs CFA en 2024. Enfin, le FODEC, destiné aux projets intégrateurs est évalué pour sa part à 8 444 199 856 francs CFA, en hausse de 9,18% liée aux nouveaux projets.

Les charges prévisionnelles des Institutions et Organes sont les suivantes :

- Commission de la CEMAC, 32 349 141 186 francs CFA, en hausse de 3 119 334 299 francs CFA ;
- Parlement de la CEMAC, 5 600 000 000 de francs CFA, en hausse de 200 000 000 de francs CFA ;
- Cour de Justice, 3 250 000 000 de francs CFA, en hausse de 100 000 000 de francs CFA ;
- Cour des Comptes, 4 609 000 000 de francs CFA, en hausse de 83 000 000 de francs CFA.

Celles des Institutions spécialisées sont arrêtées à 22 732 286 492 francs CFA, en hausse de 1 067 774 603 francs CFA, tandis que les Agences d'exécution bénéficient de 13 353 647 193 francs CFA en diminution de 12 012 321 700 francs CFA s'expliquant

par la forte contraction de la mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires techniques et financiers de l'OCEAC.

Suivant la nomenclature budgétaire, les dépenses se déclinent comme suit :

- pour les Organes supérieurs de la CEMAC, 3 814 499 570 francs CFA ;
- pour le fonctionnement, 50 332 967 465 francs CFA dont pour le personnel 30 088 568 472 francs CFA et pour les biens et services 11 306 561 993 francs CFA ;
- pour l'investissement , 27 103 607 836 francs CFA ;
- pour le plan de transformation PCAP 2025, 1 290 000 000 de francs CFA.

Il est à noter la création d'une ligne budgétaire de 400 000 000 de francs CFA pour faire face aux conséquences des catastrophes naturelles qui sévissent actuellement dans plusieurs pays de la sous-région.

Il convient de noter que suite à un échange de correspondances avec le Président de la Commission de la CEMAC, il a été convenu, pour des raisons de calendrier, de reporter à la session ordinaire suivante la présentation du Rapport général sur le fonctionnement et l'évolution de la Communauté.

Lors de la séance plénière qui a vu la participation au plus haut niveau de la Commission de la CEMAC à travers la présence de son Président, Monsieur Baltazar EN-GONGA EDJO'O, le Parlement de la CEMAC a adopté à l'unanimité, mais avec amendements, le projet de budget de la Communauté pour l'exercice 2025, non sans émettre des observations et des recommandations à la Commission de la CEMAC, aux Institutions, Organes, Institutions spécialisées et Agences d'exécution et des remerciements aux Etats de la Communauté pour leur soutien multiforme.

A également été adoptés au cours de la même séance plénière, le rapport de la Commission des Politiques Economiques, Monétaires, Financières, Commerciales et Douanières (Commission n°2) sur le projet de budget du Parlement Communautaire.

Parvenu au terme de ses travaux, le Parlement Communautaire a, en sa séance plénière du mardi 12 novembre 2024 à 11 heures, adopté le compte rendu y relatif avant de tenir, à 13 heures, sa séance solennelle de clôture de la session marquée, comme à l'ouverture, par le discours de son Président, l'Honorable Evariste NGAMANA.

Fait à Malabo, le 12 novembre 2024.

La Première Secrétaire

Le Président

**DJOUNFOUNE Cathia**

**NGAMANA Evariste**